

**ANNULLATION DE L'AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2024  
ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Veillez prendre note que le trésorier **ne procédera pas au dépôt** du rapport financier consolidé de la Ville de Saint-Hyacinthe au 31 décembre 2024, ni au dépôt du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024, lors de la séance ordinaire qui sera tenue par le Conseil municipal le **16 juin 2025, à 18 h 30**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Ce dépôt, effectué conformément aux articles 105 et 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, sera plutôt reporté à la séance ordinaire du Conseil du **7 juillet 2025, à 18 h 30**.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 10 juin 2025.



Crystel Poirier, L.L.L., OMA  
Greffière